

FCP de droit français

RICHELIEU CITYZEN

RAPPORT ANNUEL

au 30 novembre 2023

**Société de gestion : Richelieu Gestion
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	18
7. Annexe (s)	41
Caractéristiques de l'OPC (suite)	42
Information SFDR	54



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Cityzen R
Code ISIN : FR0000989410
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 23 octobre 2001 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "obligations et autres titres de créance libellés en euro".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>

La stratégie de ce produit repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation. L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Le produit est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net. Le produit peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5. Le produit pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 178 EUR	2 274 EUR
Tensions	Rendement annuel moyen	-78,22 %	-25,63 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 622 EUR	8 113 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,78 %	- 4,10 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 250 EUR	11 459 EUR
	Rendement annuel moyen	2,50 %	2,76 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 447 EUR	13 694 EUR
	Rendement annuel moyen	34,47 %	6,49 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 30/11/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/09/15 - 30/09/20].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/10/2016 - 29/10/2021].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	652 EUR	2 533 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,63 %	4,38 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,14 % avant déduction des coûts et de 2,76 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,41 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	241 EUR
Coûts de transaction	0,99 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,23 % . Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Des commissions liées aux résultats peuvent être prélevées dans le cas où le produit surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.	23 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H . Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-cityzen-fr0000989410/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France, au Luxembourg et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun changement substantiel intervenu entre le 01/12/2022 et le 30/11/2023.

3. RAPPORT DE GESTION

Point marché 2023

Miroir de la performance négative de l'exercice précédent, l'année boursière 2023 (clôture fiscale fin novembre pour le fonds) fut positive pour de nombreuses classes d'actifs dont les indices actions mondiaux. Ni le cycle de resserrement monétaire des banques centrales tout au long de l'année, qui faisait craindre un atterrissage brutal voire une récession économique, ni la hausse du risque géopolitique liée au Moyen-Orient ne sont venus entraver la progression des marchés actions. Les bénéfices des entreprises en 2023 devraient être quasi équivalents à ceux de 2022 aux Etats-Unis et en léger repli en Europe. Si bien que les hausses des indices constatées sont essentiellement le reflet d'une revalorisation des multiples de valorisation, à mesure que les investisseurs aient écarté le risque de contraction économique et bénéficiaire.

La valeur liquidative du **fonds Richelieu Cityzen** a sous-performé son indice de référence, composé des 200 plus grandes capitalisations de la zone euro. La thématique environnementale du fonds a été pénalisante en relatif. Les entreprises bénéficiaires de plans liés à la transition énergétique ou impactant favorablement le climat fourmillent au sein des trois secteurs Industriels, Services aux collectivités et Matériaux, et donc dans le fonds Richelieu Cityzen. Ainsi, les déboires opérationnels des producteurs d'énergie verte (inflation et hausse du coût du capital) et de leur chaîne d'approvisionnement (fabricants turbines), les retards pris dans les engagements climatiques ont pénalisé les parcours boursiers durant l'année écoulée.

Du 30 novembre 2022 au 30 novembre 2023, la valeur liquidative du fonds (part R) cède 1,34 % lorsque son indicateur de référence gagne de 11,28 %. Une partie de la sous-performance 2023 s'explique donc de façon passive (sous-pondération de la consommation discrétionnaire, surpondération des industriels).

Performances exercices 2023, fonds et indicateur de référence

Code ISIN	Performances du 30/11/22 au 30/11/23
FR0000989410 Richelieu Cityzen / Part R	-1,34%
FR0013032109 Richelieu Cityzen / Part RD	-1,34%
FR0011362599 Richelieu Cityzen / Part I	-0,17%
FR0013281516 Richelieu Cityzen / Part F	-0,47%
FR0013281524 Richelieu Cityzen / Part FD	-0,90%
Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Index	+11,28%

Point sur la gestion en 2023

✚ Gestion des thématiques :

Les problématiques environnementales demeurent au cœur du processus de sélection de valeurs. Au cours de la période sous revue, les trois poches efficacité énergétique, *green tech*, et énergies renouvelables ont été majoritaires, représentant un peu plus de 50 % de l'allocation des capitaux du fonds. La raison était d'exposer le fonds à ces trois cycles complémentaires : la première considérée comme un dérivé de l'environnement macroéconomique (efficacité énergétique), la seconde comme une croissance structurelle (*green tech*) et la troisième défensive (énergies renouvelables avec les services aux collectivités).

Puis, les autres poches, permettant d'accroître la diversification, ont représenté l'autre moitié de l'allocation : la sécurité environnementale, le financement des transitions, la mobilité verte, les matériaux durables, et l'économie circulaire.

A fin novembre 2023, l'exposition au fonds à ces poches thématiques était la suivante :

- **Green Tech** (19,4 %)
- **Efficienc e énergétique** (18,6 %)
- **Energies Renouvelables** (14,4 %)
- **Mobilité verte** (11,4 %)
- **Financement des Transitions** (11,4 %)
- **Sécurité environnementale** (10,5 %)
- **Matériaux durables** (8 %)
- **Economie circulaire** (6,4 %)

✚ Principaux arbitrages mensuels :

En janvier, au sein de la thématique financement des transitions, nous avons arbitr é **ING** dont la notation extra-financière récente n'intégrait plus les quatre premiers quintiles de l'univers pour **Banco Santander**, **KBC** et **Nordea**, toutes trois figurant parmi les établissements les mieux notés sur cet aspect. La thématique économie circulaire a été renforcée via deux sociétés de niche : **ELIS** (capacité à augmenter ses prix dans une activité de location-entretien de linge plat et vêtements, et volumes favorablement impactés par le retour des flux touristiques) et **Corbion** (la réouverture de la Chine devrait soutenir les volumes de la JV bioplastiques alors que l'endettement financier devrait diminuer avec la cession d'une activité).

En février, nous avons partiellement cédé des entreprises (**Signify**, **Plastic Omnium**, **Verallia**) dont les cours de bourse avaient réagi positivement aux publications de résultats. Puis, considérant son exposition aux produits de consommation à risque, nous avons vendu totalement la ligne en **ST Micro**. En contrepartie, nous avons renforcé des dossiers de niches initiés le mois précédent (**Corbion** et **ELIS**) et **Neste** (les capacités de production dans les carburants renouvelables aériens vont s'accroître en 2023 avec un rendement sur capitaux engagés de... 20 %).

En mars, les titres **Schneider Electric** ont été arbitrés au profit de **Legrand**, dont le profil nous semble moins cyclique. La baisse du titre **Befesa** depuis janvier dans un contexte de hausse des prix énergétiques nous a incité à renforcer notre position dans ce groupe au cas d'investissement intact à moyen terme (croissance tirée par l'expansion chinoise, la reprise des volumes d'acier et des prix des matières premières supérieurs). Une position en **Siemens Energy** a également été initiée, le groupe offrant, post refinancement de Gamesa, une exposition intéressante à la transition énergétique. A l'inverse, l'exposition bancaire a été légèrement réduite (**Banco Santander**) et la position en **Signify** soldée, le groupe souffrant d'un manque de visibilité à court terme et d'une dynamique difficile dans la plupart de ses géographies.

En avril, nous avons cédé une partie des titres **MTU Aero** et **SPIE** dont les cours de bourse affichaient une solide performance afin d'investir dans **Kingspan**. Le titre de ce dernier traite en bas de sa fourchette de valorisation des 5 dernières années alors que l'entreprise s'est imposée comme l'un des leaders surperformant son marché sous-jacent de la construction. La ligne en **Siemens Energy** a également été renforcée car il nous semble que l'amélioration perceptible de l'exécution opérationnelle permettra de mettre en lumière la position de leader dans les turbines d'éolien offshore, aidant à une revalorisation du multiple.

En mai, nous avons arbitr é nos titres **Zurich Insurance** dont les marges nous semblent sur un haut de cycle et la valorisation élevée, au profit de **Munich Re**, au profil plus qualitatif avec un momentum positif des prix sur la vague de renouvellements au sein de la thématique sécurité environnementale. Dans la thématique financement des transitions où **Banco Santander** a été soldé, lui préférant son compatriote **CaixaBank**. En effet, ce dernier peut compter sur une exposition domestique plus diversifiée alors que l'exposition brésilienne de **Banco Santander** semble plus volatile. Parallèlement, nous continuons d'alléger le fabricant français d'emballage en verre **Verallia**, craignant que les volumes ne restent modestes alors même que l'effet prix va s'éroder au fil des prochains trimestres.

En juin, au sein de l'économie circulaire, nous avons réduit la ligne en **Corbion** (le projet d'une usine de production de bioplastique ne verra pas le jour) pour investir dans **Carbios**, proposant un modèle économique attractif compensant – à notre sens – le stade précoce de son développement qui nécessite actuellement une levée de fonds. Via la concession de licences et la vente de consommables pour le recyclage de plastique dit PET, la société propose une innovation de rupture s'inscrivant parfaitement dans la transition durable. Au sein de l'efficacité énergétique, nous avons investi dans la câbler **NKT** permettant de diversifier l'exposition à la transition verte par rapport aux modèles déjà détenus dans le fonds (fabricants d'éoliennes, producteurs d'énergies vertes, etc.) à une valorisation raisonnable.

Durant l'été, nous avons cédé nos titres **MTU Aero** (problèmes sur un moteur) pour investir dans **Safran** dont les tendances sur l'après-vente ne faiblissent pas et qui pourrait profiter des déboires cités de son concurrent au sein de la mobilité verte, Le solde de la ligne en **Orsted** a été cédé suite aux annonces sur son portefeuille de projets américain. Puis, au sein de l'efficacité énergétique, nous avons arbitrés nos titres **Legrand** pour investir dans **Siemens** dont le cours a souffert depuis cet été de la normalisation de la tendance dans sa partie Digitale. Et, nous avons profité de la performance boursière d'**Axa** pour céder la ligne et réduire la surpondération sectorielle face à l'indice

En octobre, au sein de la mobilité verte, nous avons cédé nos titres **Alstom** (risque d'augmentation de capital) et **Plastic Omnium** (ralentissement de la dynamique) pour investir dans **Stellantis** qui, après avoir été prudent dans le déploiement de sa stratégie de véhicules électriques, accélérera les lancements commerciaux dans ce segment dès 2024.

Enfin, au cours du mois de novembre 2023, les deux poches efficacité énergétique et *green tech*, arborant un profil plutôt cyclique, ont été renforcées. Au sein de la poche efficacité énergétique, la ligne en **Siemens** a été rehaussée. La décote de valorisation dont souffrait le titre du fait de son exposition à la Chine et de Siemens Energy apparaissait excessive. La publication des résultats annuels a rassuré le marché sur ses perspectives (automatisation, digitalisation de l'industrie, infrastructures intelligentes). Puis, au sein de la mobilité verte, nous avons vendu nos titres **Mercedes** pour les réallouer sur l'acteur initialement perçu comme « en retard » dans sa stratégie d'électrification, **Stellantis**

Tout au long de l'année, les liquidités ont évolué entre 1 % et 5 %, au gré de l'évolution des marchés et des nouvelles macroéconomiques.

Les contributeurs 2023 (jusqu'au 30 novembre)

L'effet d'allocation sectorielle fut positif pour la santé et les biens de consommation courante, deux secteurs absents de l'univers du fonds, et pour les secteurs surpondérés et ayant surperformé l'indice soit la technologie, la consommation discrétionnaire, les industriels, l'énergie. A l'inverse, l'effet d'allocation sectorielle a été négatif pour les financières, l'immobilier, les services aux communications et les matériaux. Sous l'angle des poches thématiques, l'efficacité énergétique et la sécurité environnementale ont l'effet d'allocation positif le plus important, alors que les énergies renouvelables et l'économie circulaire ont l'effet d'allocation le plus négatif.

Concernant la sélection de valeurs, les meilleurs contributeurs annuels à la valeur liquidative du fonds sont **Arcadis** (revalorisation du multiple de bénéfices à mesure de la bonne exécution des contrats), **Dassault Systèmes** (perspectives rassurantes après un doute émis sur les perspectives de la division Medidata), **Air Liquide** (maintien de son statut de croissance résiliente), **Veolia Environnement** (croissance des profits malgré le ralentissement macroéconomique), **Schneider Electric** (gagnant incontournable de la transition énergétique). Les titres ayant le plus pesé sur l'évolution de la valeur liquidative sont : **Alfen** (ralentissement de la croissance sévèrement punie par les investisseurs), **Neste** (baisse du multiple de valorisation aux plus bas des 5 dernières années avec les doutes sur l'avenir du carburant propre aérien et des capacités de raffinage), **Ariston** (doutes sur la croissance du secteur bénéficiant d'aides budgétaires de la part des états européens), **Alstom** (avertissement sur résultats et génération de trésorerie qui fait peser le spectre d'une augmentation de capital dilutive), et **Corbion** (arrêt d'une JV dans le bioplastique).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2 005 136,28	3 563 520,19
VERALLIA	2 834 462,87	1 976 235,98
ASML HOLDING NV	1 576 115,02	2 660 536,67
LEGRAND SA	1 698 656,46	1 723 164,93
DEUTSCHE BOERSE AG	1 369 751,56	2 038 904,39
ALLIANZ SE-REG	1 875 999,13	1 476 458,65
BANCO SANTANDER SA	1 880 812,40	1 385 349,00
AXA SA	124 954,20	2 964 412,15
MTU AERO ENGINES AG		3 066 833,85
ZURICH INSURANCE GROUP AG	1 556 417,93	1 457 952,07

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 91.95%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com

Montants des rémunérations versées en 2022 :

- Rémunération fixe brute 2022 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 413 171€
 - o Dont 1 819 732 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT)
- Bonus brut versé en 2023 au titre de 2022 : 394 000€
 - o Dont 351 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement RICHELIEU CITYZEN

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU CITYZEN constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 21/03/2024 19:56:19

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/11/2023 en EUR

ACTIF

	30/11/2023	30/11/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	54 173 353,43	71 684 974,15
Actions et valeurs assimilées	53 597 034,45	70 148 528,45
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	53 597 034,45	70 148 528,45
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	576 318,98	1 536 445,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	576 318,98	1 536 445,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	23 871,37	17 398,04
Opérations de change à terme de devises		
Autres	23 871,37	17 398,04
COMPTES FINANCIERS	2 080 209,62	6 028 429,13
Liquidités	2 080 209,62	6 028 429,13
TOTAL DE L'ACTIF	56 277 434,42	77 730 801,32

PASSIF

	30/11/2023	30/11/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	55 987 063,66	81 685 791,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	16,35	49,83
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-106 656,39	-4 025 173,97
Résultat de l'exercice (a,b)	273 952,52	-148 039,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	56 154 376,14	77 512 628,02
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	123 058,14	218 173,30
Opérations de change à terme de devises		
Autres	123 058,14	218 173,30
COMPTES FINANCIERS	0,14	
Concours bancaires courants	0,14	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	56 277 434,42	77 730 801,32

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50 136,81	2 289,03
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 832 820,00	1 460 706,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 882 956,81	1 462 995,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	0,14	7 671,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)	0,14	7 671,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 882 956,67	1 455 323,83
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 480 710,69	1 622 505,12
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	402 245,98	-167 181,29
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-128 293,46	19 142,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	273 952,52	-148 039,26

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC gérés par Richelieu Gestion (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou toutes entités de son groupe d'appartenance	Parts R : 2,39% Parts RD : 2,39% Parts I : 1,20% Parts F : 1,50 % Parts FD : 1,50 %
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPC ou fonds)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues : - par la société de gestion - par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,35 % Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 % Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà 5 millions € inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ; Au-delà de 10 millions € : 200€ Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 € Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence

Fonctionnement de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index, dividendes nets réinvestis) et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de novembre (la « Date d'Observation »). Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

La première période de cristallisation de chaque part s'étend entre le 1^{er} décembre 2019 (ou la date de création de la part si cette date est postérieure) et la prochaine Date d'Observation et ne peut être inférieure à 12 mois consécutifs.

A chaque date de valorisation du FCP, la valeur liquidative de la part (avant provision de la commission de surperformance sur le nombre de parts encore en circulation) est comparée à l'Actif de Référence.

Si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence, (avant prélèvement de la commission de surperformance) depuis le début de la période de référence, on constate une surperformance et la provision de commission de surperformance est ajustée à 15% du montant de la surperformance par dotation de provision.

En cas de sous performance, la provision de frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provision dans la limite des dotations constituées.

A chaque Date d'Observation :

- si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance), la provision de frais de gestion variables est acquise et prélevée ; une nouvelle période de référence démarre ;

- si la valeur liquidative de la part est inférieure à l'Actif de Référence, aucune provision de frais de gestion variables n'est acquise ni prélevée et la sous-performance constatée devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne à nouveau exigible.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à l'indicateur de référence, les porteurs de parts de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion : www.richelieugestion.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RICHELIEU CITYZEN F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU CITYZEN FD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part RICHELIEU CITYZEN I	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU CITYZEN R	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU CITYZEN RD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023	30/11/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	77 512 628,02	107 065 588,70
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 186 990,92	3 541 961,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-22 048 568,10	-16 271 563,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 435 758,09	6 206 678,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 514 541,58	-9 572 441,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-718 610,86	-704 173,13
Différences de change	-55 369,78	-165 328,20
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 043 078,63	-12 418 963,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 857 472,66	3 900 551,29
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 900 551,29	-16 319 514,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 077,92	-1 949,61
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	402 245,98	-167 181,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	56 154 376,14	77 512 628,02

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 080 209,62	3,70
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,14	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 080 209,62	3,70								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	0,14									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	948 219,14	1,69						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers			0,14					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/11/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	23 871,37
TOTAL DES CRÉANCES		23 871,37
DETTES		
	Rachats à payer	19 796,67
	Frais de gestion fixe	103 261,47
TOTAL DES DETTES		123 058,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-99 186,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part RICHELIEU CITYZEN F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 993,410	377 026,58
Parts rachetées durant l'exercice	-70 149,114	-13 477 341,61
Solde net des souscriptions/rachats	-68 155,704	-13 100 315,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 477,375	
Part RICHELIEU CITYZEN FD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1 231,210	-149 727,77
Solde net des souscriptions/rachats	-1 231,210	-149 727,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 687,868	
Part RICHELIEU CITYZEN I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-0,570	-531 209,08
Solde net des souscriptions/rachats	-0,570	-531 209,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,011	
Part RICHELIEU CITYZEN R		
Parts souscrites durant l'exercice	3 719,452	674 468,13
Parts rachetées durant l'exercice	-39 088,622	-7 060 602,86
Solde net des souscriptions/rachats	-35 369,170	-6 386 134,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	251 367,791	
Part RICHELIEU CITYZEN RD		
Parts souscrites durant l'exercice	1 269,000	135 496,21
Parts rachetées durant l'exercice	-7 848,814	-829 686,78
Solde net des souscriptions/rachats	-6 579,814	-694 190,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65 318,213	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part RICHELIEU CITYZEN F Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN FD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN RD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2023
Part RICHELIEU CITYZEN F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	154 835,88 1,49

	30/11/2023
Part RICHELIEU CITYZEN FD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	9 616,57 1,49
Part RICHELIEU CITYZEN I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	819,16 1,19
Part RICHELIEU CITYZEN R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 143 278,73 2,37
Part RICHELIEU CITYZEN RD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	172 160,35 2,37

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/11/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/11/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/11/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			576 318,98
	FR0013179348	RICHELIEU FAMILY I	576 318,98
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			576 318,98

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/11/2023	30/11/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	16,35	49,83
Résultat	273 952,52	-148 039,26
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	273 968,87	-147 989,43

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	52 586,80	72 714,07
Total	52 586,80	72 714,07

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN FD		
Affectation		
Distribution	7 219,32	3 077,92
Report à nouveau de l'exercice	40,63	20,64
Capitalisation		
Total	7 259,95	3 098,56
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 687,868	5 919,078
Distribution unitaire	1,54	0,52
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 231,54	1 188,90

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	163,46	3 796,06
Total	163,46	3 796,06

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	185 650,24	-198 405,17
Total	185 650,24	-198 405,17

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN RD		
Affectation		
Distribution	28 086,83	
Report à nouveau de l'exercice	221,59	
Capitalisation		-29 192,95
Total	28 308,42	-29 192,95
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	65 318,213	71 898,027
Distribution unitaire	0,43	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	15 083,24	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/11/2023	30/11/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-106 656,39	-4 025 173,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-106 656,39	-4 025 173,97

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 981,58	-877 824,28
Total	-7 981,58	-877 824,28

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN FD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 067,58	-36 776,41
Total	-1 067,58	-36 776,41

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-20,54	-28 006,21
Total	-20,54	-28 006,21

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-84 674,53	-2 687 180,23
Total	-84 674,53	-2 687 180,23

	30/11/2023	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN RD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 912,16	-395 386,84
Total	-12 912,16	-395 386,84

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/11/2022	30/11/2023
Actif net Global en EUR	58 190 659,39	66 971 942,55	107 065 588,70	77 512 628,02	56 154 376,14
Part RICHELIEU CITYZEN F en EUR					
Actif net	10 214 665,75	22 902 679,23	24 919 183,59	16 938 160,31	4 039 655,39
Nombre de titres	57 402,762	114 100,497	111 007,288	89 633,079	21 477,375
Valeur liquidative unitaire	177,94	200,72	224,48	188,97	188,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,06	4,64	14,90	-9,79	-0,37
Capitalisation unitaire sur résultat	1,03	-3,11	0,48	0,81	2,44
Part RICHELIEU CITYZEN FD en EUR					
Actif net	900 559,53	833 180,29	909 153,01	709 497,89	556 858,20
Nombre de titres	7 768,410	6 527,051	6 367,912	5 919,078	4 687,868
Valeur liquidative unitaire	115,92	127,65	142,77	119,86	118,78
Distribution unitaire sur +/- values nettes	1,27				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		2,95	9,47	-6,21	-0,22
Distribution unitaire sur résultat	0,67		0,31	0,52	1,54
Crédit d'impôt unitaire	0,13		0,153	0,20	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat		-2,56			
Part RICHELIEU CITYZEN I en EUR					
Actif net			2 172 686,07	540 886,66	10 223,00
Nombre de titres			1,970	0,581	0,011
Valeur liquidative unitaire			1 102 886,32	930 958,10	929 363,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			66 889,49	-48 203,45	-1 867,27
Capitalisation unitaire sur résultat			3 530,57	6 533,66	14 860,00

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/11/2022	30/11/2023
Part RICHELIEU CITYZEN ID en EUR					
Actif net	1 669 372,08				
Nombre de titres	1,600				
Valeur liquidative unitaire	1 043 357,55				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11 468,61				
Distribution unitaire sur résultat	8 953,16				
Crédit d'impôt unitaire					
Part RICHELIEU CITYZEN R en EUR					
Actif net	34 583 922,00	32 896 795,08	68 838 099,67	51 714 868,21	44 727 538,71
Nombre de titres	197 794,509	168 832,292	318 713,934	286 736,961	251 367,791
Valeur liquidative unitaire	174,84	194,84	215,98	180,35	177,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,97	4,51	14,41	-9,37	-0,33
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,40	-5,12	-1,34	-0,69	0,73
Part RICHELIEU CITYZEN RD en EUR					
Actif net	10 822 140,03	10 339 287,95	10 226 466,36	7 609 214,95	6 820 100,84
Nombre de titres	104 157,619	90 428,185	80 687,570	71 898,027	65 318,213
Valeur liquidative unitaire	103,90	114,33	126,74	105,83	104,41
Distribution unitaire sur +/- values nettes	1,16				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		2,64	8,45	-5,49	-0,19
Distribution unitaire sur résultat					0,43
Crédit d'impôt unitaire					(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,24	-3,02	-0,79	-0,40	

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	8 465	1 952 029,00	3,48
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	8 270	1 441 461,00	2,57
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	15 250	1 281 915,00	2,29
HANNOVER RUECK SE	EUR	3 270	716 130,00	1,27
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	25 150	894 082,50	1,59
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1 815	709 302,00	1,26
SIEMENS AG-REG	EUR	12 200	1 878 800,00	3,35
TOTAL ALLEMAGNE			8 873 719,50	15,81
DANEMARK				
NORDISKE KABEL OG TRAADFABRIKKER HOLDING	DKK	16 650	948 219,14	1,68
TOTAL DANEMARK			948 219,14	1,68
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	2 200	284 900,00	0,51
BANCO SANTANDER SA	EUR	171 000	649 971,00	1,16
BANKINTER SA	EUR	70 000	451 080,00	0,80
CAIXABANK SA	EUR	200 000	826 200,00	1,47
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	63 400	1 061 950,00	1,89
ENDESA SA	EUR	24 915	477 994,28	0,85
IBERDROLA SA	EUR	177 750	2 016 573,75	3,59
TOTAL ESPAGNE			5 768 669,03	10,27
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY	EUR	14 050	499 618,00	0,89
NESTE OYJ	EUR	28 700	1 001 056,00	1,78
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	42 100	1 350 568,00	2,41
TOTAL FINLANDE			2 851 242,00	5,08
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	11 520	2 002 176,00	3,57
ALD SA	EUR	81 000	511 515,00	0,92
ALTEN SA	EUR	10 075	1 264 412,50	2,25
BNP PARIBAS	EUR	32 900	1 900 633,00	3,38
BUREAU VERITAS SA	EUR	68 000	1 510 280,00	2,69
CAPGEMINI SE	EUR	8 325	1 565 100,00	2,78
CARBIOS	EUR	23 100	505 890,00	0,90
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	21 300	1 273 953,00	2,27
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	56 500	2 427 522,50	4,32
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	6 195	765 702,00	1,37
NEOEN SA	EUR	57 000	1 597 140,00	2,84
SAFRAN SA	EUR	9 300	1 497 486,00	2,67
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 825	1 150 831,50	2,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	87 000	2 515 170,00	4,48
VERALLIA	EUR	35 300	1 153 604,00	2,05
WAVESTONE	EUR	20 000	953 000,00	1,70
TOTAL FRANCE			22 594 415,50	40,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	195 000	1 264 770,00	2,25
INTESA SANPAOLO	EUR	312 000	824 148,00	1,46
PRYSMIAN SPA	EUR	19 600	692 468,00	1,23
UNICREDIT SPA	EUR	29 515	737 432,28	1,32
TOTAL ITALIE			3 518 818,28	6,26
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	12 600	405 216,00	0,72
TOTAL LUXEMBOURG			405 216,00	0,72
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	55 500	2 556 330,00	4,55
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	475	223 582,50	0,40
ASML HOLDING NV	EUR	4 145	2 582 335,00	4,60
STELLANTIS NV	EUR	77 000	1 532 454,00	2,73
TOTAL PAYS-BAS			6 894 701,50	12,28
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	12 800	1 111 936,00	1,98
STMICROELECTRONICS NV	EUR	14 500	630 097,50	1,13
TOTAL SUISSE			1 742 033,50	3,11
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			53 597 034,45	95,45
TOTAL Actions et valeurs assimilées			53 597 034,45	95,45
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RICHELIEU FAMILY I	EUR	3,83	576 318,98	1,02
TOTAL FRANCE			576 318,98	1,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			576 318,98	1,02
TOTAL Organismes de placement collectif			576 318,98	1,02
Créances			23 871,37	0,04
Dettes			-123 058,14	-0,21
Comptes financiers			2 080 209,48	3,70
Actif net			56 154 376,14	100,00

Part RICHELIEU CITYZEN FD	EUR	4 687,868	118,78
Part RICHELIEU CITYZEN RD	EUR	65 318,213	104,41
Part RICHELIEU CITYZEN R	EUR	251 367,791	177,93
Part RICHELIEU CITYZEN I	EUR	0,011	929 363,63
Part RICHELIEU CITYZEN F	EUR	21 477,375	188,08

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part RICHELIEU CITYZEN FD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	7 219,32	EUR	1,54	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	7 219,32	EUR	1,54	EUR

Décomposition du coupon : Part RICHELIEU CITYZEN RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	28 086,83	EUR	0,43	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	28 086,83	EUR	0,43	EUR

7. ANNEXE(S)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Cityzen F
Code ISIN : FR0013281516
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 23 octobre 2001 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>

La stratégie de ce produit repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation. L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Le produit est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net. Le produit peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5. Le produit pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Réservé à certains intermédiaires financiers et/ou aux distributeurs désignés par la Société de Gestion et plus particulièrement aux clients sous mandat de gestion et conseil indépendant.

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 031 EUR	2 267 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,69 %	-25,68 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 690 EUR	8 206 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,10 %	- 3,88 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 299 EUR	11 683 EUR
	Rendement annuel moyen	2,99 %	3,16 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 612 EUR	14 200 EUR
	Rendement annuel moyen	36,12 %	7,26 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 30/11/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/11/14 - 29/11/19].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/10/2016 - 29/10/2021].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	566 EUR	1 993 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,74 %	3,48 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,64 % avant déduction des coûts et de 3,16 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,53 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	153 EUR
Coûts de transaction	0,99 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,23 % . Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Des commissions liées aux résultats peuvent être prélevées dans le cas où le produit surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.	23 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H . Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-cityzen-f-fr0013281516/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Cityzen RD
Code ISIN : FR0013032109
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 23 octobre 2001 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>

La stratégie de ce produit repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation. L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Le produit est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net. Le produit peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5. Le produit pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts distribue ses résultats et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 171 EUR	2 274 EUR
	Rendement annuel moyen	-78,29 %	-25,63 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 622 EUR	8 113 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,78 %	-4,10 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 250 EUR	11 459 EUR
	Rendement annuel moyen	2,50 %	2,76 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 447 EUR	13 694 EUR
	Rendement annuel moyen	34,47 %	6,49 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 30/11/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/09/15 - 30/09/20].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/10/2016 - 29/10/2021].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	658 EUR	2 578 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,69 %	4,45 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,21 % avant déduction des coûts et de 2,76 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,41 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	241 EUR
Coûts de transaction	0,99 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,30 % . Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Des commissions liées aux résultats peuvent être prélevées dans le cas où le produit surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.	30 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H . Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-cityzen-rd-fr0013032109/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Cityzen I
Code ISIN : FR0011362599
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 23 octobre 2001 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>

La stratégie de ce produit repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation. L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Le produit est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net. Le produit peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5. Le produit pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Investisseurs institutionnels

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 026 EUR	2 243 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,74 %	-25,84 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 713 EUR	8 236 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,87 %	-3,81 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 299 EUR	11 459 EUR
	Rendement annuel moyen	2,99 %	2,76 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 457 EUR	13 797 EUR
	Rendement annuel moyen	34,57 %	6,65 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 30/11/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/09/15 - 30/09/20].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/10/2016 - 29/10/2021].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	515 EUR	1 628 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,22 %	2,92 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,68 % avant déduction des coûts et de 2,76 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	123 EUR
Coûts de transaction	0,99 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,00 % . Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Des commissions liées aux résultats peuvent être prélevées dans le cas où le produit surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H . Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-cityzen-i-fr0011362599/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France, au Luxembourg et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Richelieu Cityzen FD
Code ISIN : FR0013281524
Nom de l'initiateur : Richelieu Gestion
Site Web : <https://richelieugestion.com/>

Appelez le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Gestion est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Durée : Le produit a été créé le 23 octobre 2001 pour une durée de 99 ans.

Objectif : L'objectif du produit est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La classification du produit est "actions de pays de l'Union européenne".

La performance du produit peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>

La stratégie de ce produit repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation. L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Le produit est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net. Le produit peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5. Le produit pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. Le produit est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts distribue ses résultats et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes.

Investisseurs de détail visés : Réservé à certains intermédiaires financiers et/ou aux distributeurs désignés par la Société de Gestion et plus particulièrement aux clients sous mandat de gestion et conseil indépendant.

Autres informations :

Le dépositaire est CACEIS BANK.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieugestion.com ou sur le site internet www.richelieugestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieugestion.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée de 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 030 EUR	2 267 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,70 %	-25,68 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 690 EUR	8 206 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,10 %	-3,88 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 299 EUR	11 683 EUR
	Rendement annuel moyen	2,99 %	3,16 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	13 612 EUR	14 200 EUR
	Rendement annuel moyen	36,12 %	7,26 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [31/08/21 - 30/11/22].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/11/14 - 29/11/19].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [29/10/2016 - 29/10/2021].

Que se passe-t-il si Richelieu Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	574 EUR	2 047 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,83 %	3,56 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,72 % avant déduction des coûts et de 3,16 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,53 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	153 EUR
Coûts de transaction	0,99 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	99 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,31 % . Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Des commissions liées aux résultats peuvent être prélevées dans le cas où le produit surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.	31 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12H . Les rachats sont exécutés, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour (cours inconnu). La valeur liquidative est déterminée le lendemain. Le règlement est effectué à J+2 ouvrés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivante : Richelieu Gestion, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieugestion.com, site web : <https://richelieugestion.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Informations relatives à la finance durable : <https://richelieugestion.com/finance-durable/>

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet Richelieu Gestion suivant : <https://richelieugestion.com/notre-gamme/richelieu-cityzen-fd-fr0013281524/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France et en Suisse.

A l'attention des investisseurs suisses : le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, l'annexe précontractuelle SFDR, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : RICHELIEU CITYZEN
Identifiant de l'OPCVM : 969500SE8SZEDIQKOV46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ___% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU CITYZEN a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en novembre 2021. Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 10.82%. La note ESG du fonds en fin novembre 2022 était de 46.56 contre 51.60 fin novembre

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

2023.

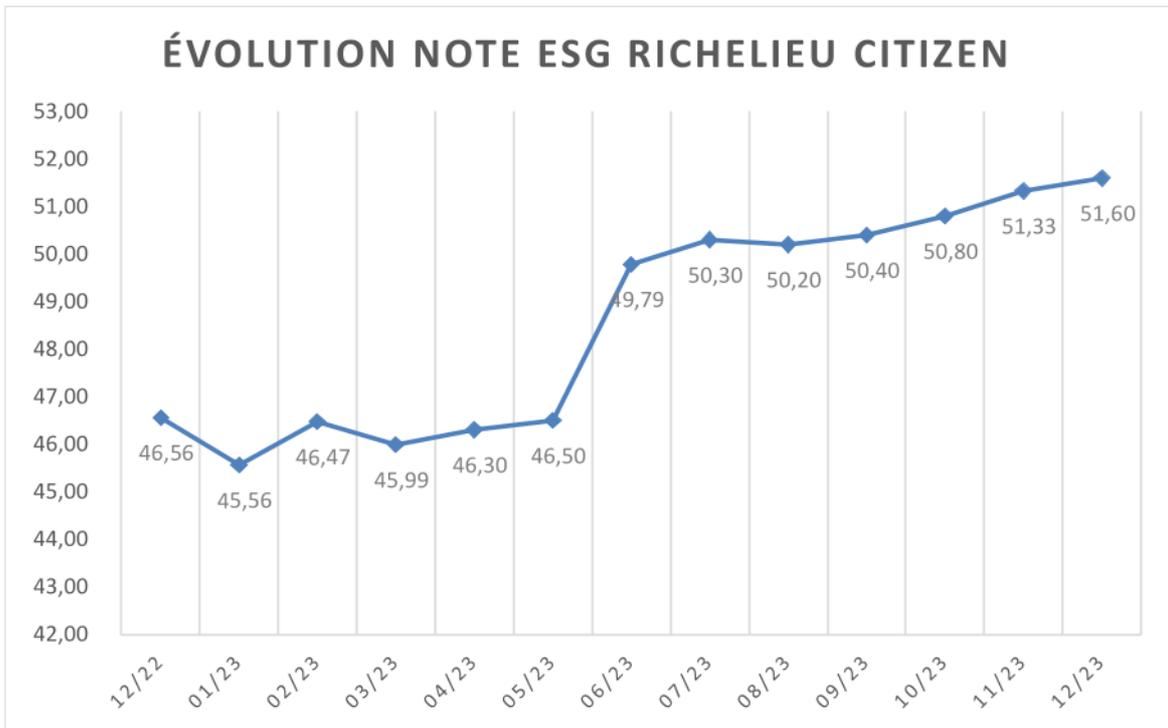


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU CITYZEN au cours de la période de référence

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

La note du fonds a évolué positivement de façon moins significative que la période précédente (+17.28%). Cela vient d'une plus faible évolution du score des émetteurs fournis par notre fournisseur de données ESG ainsi des secteurs investis.

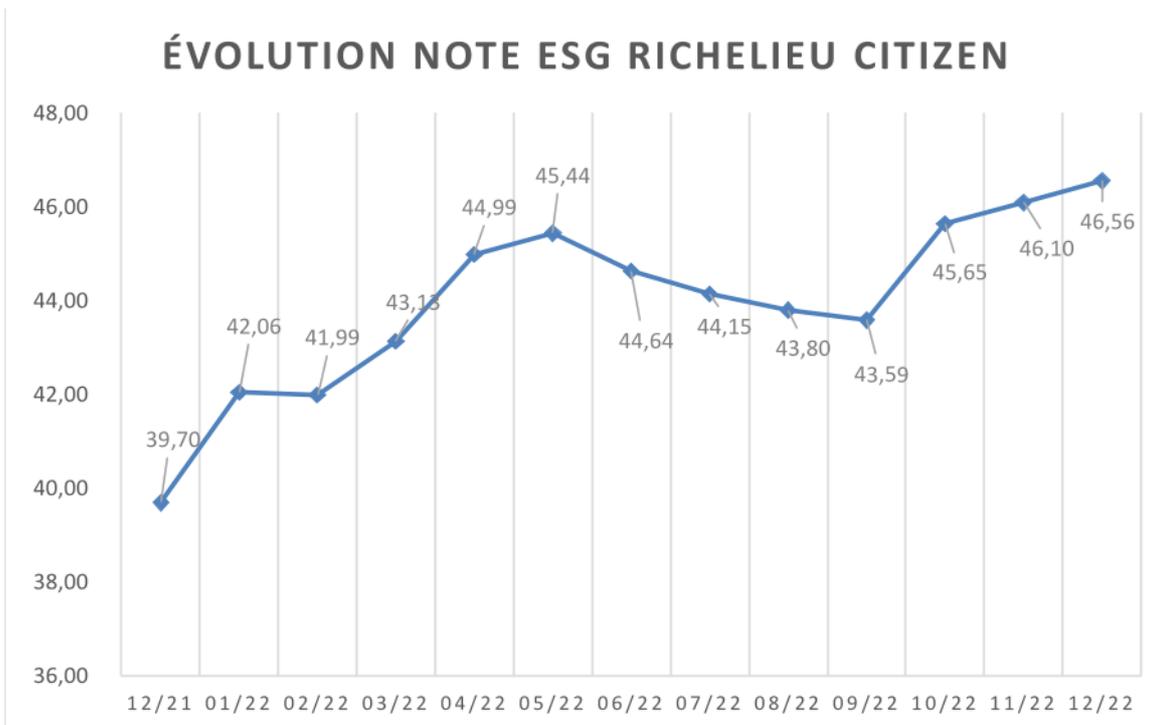


Figure 2 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU CITYZEN au cours de la précédente période de référence

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment l'investissement durable effectués y-ont-ils contribué ?**

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le fonds RICHELIEU CITYZEN n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période de référence. Cette question est Non Applicable.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VERALLIA SA	Matériaux	3,84%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,62%	France
IBERDROLA	Services aux entreprises	3,44%	Espagne
SIEMENS AG	Industrie	3,23%	Allemagne
CAPGEMINI	Technologies de l'information	3,14%	France
ASML HOLDING	Technologies de l'information	2,93%	Pays-Bas
BANCO SANTANDER	Finance	2,77%	Espagne
ALLIANZ	Finance	2,71%	Allemagne
STELLANTIS	Consommation discrétionnaire	2,68%	Italie
PORSCHE AG	Consommation discrétionnaire	2,61%	Allemagne
DEUTSCHE BOERSE	Finance	2,56%	Allemagne
SAFRAN	Industrie	2,38%	France
LEGRAND	Industrie	2,36%	France
SIEMENS ENERGY AG	Industrie	2,26%	Allemagne
BEFESA	Industrie	2,23%	Allemagne

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
De 30/11/2022 au 30/11/2023

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de la période de référence.

Pour produire cette liste des 15 principaux investissements du fonds RICHELIEU CITYZEN, sur la période de référence de fin novembre 2022 à fin novembre 2023, la démarche est la suivante :

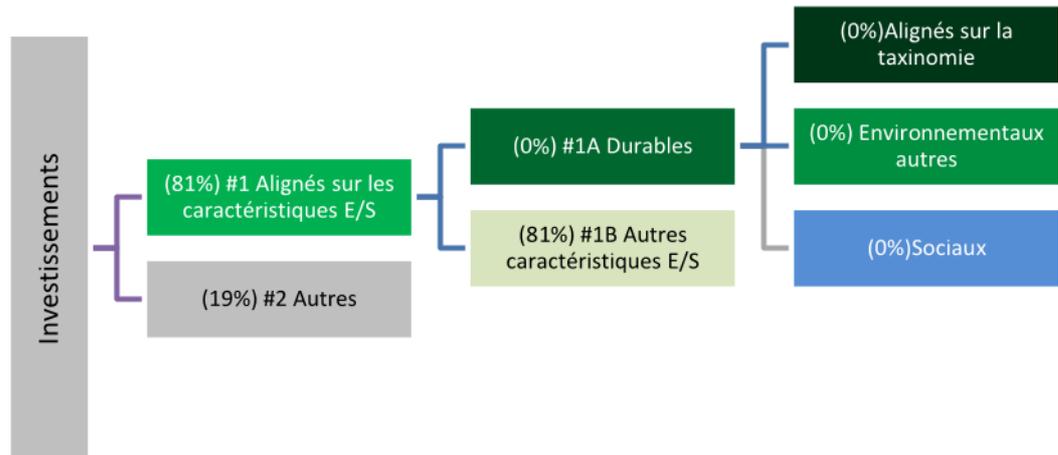
1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU CITYZEN s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU CITYZEN ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment hors fonds :

- Finance
- Industrie
- Technologies de l'information
- Matériaux ...

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

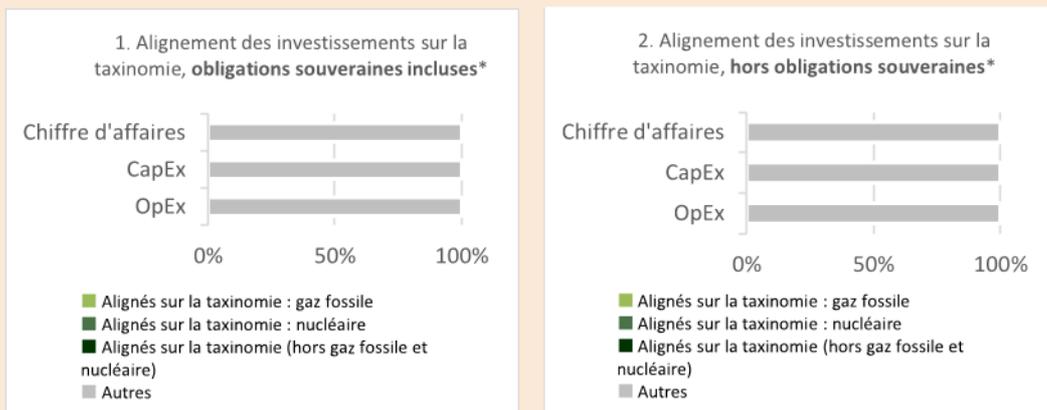
- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne cause préjudice important à aucun objectif de taxinomie de l'UE - voir note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU CITYZEN s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les petites et moyennes entreprises. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds n'a pas eu recours à ce canal pour le fonds.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. En 2023, Richelieu Gestion a modifié sa

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index. Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DESTINÉES AUX SOUSCRIPTEURS SUISSE

Pays d'origine du placement collectif :

France

Société de Gestion :

RICHELIEU GESTION
1,3,5 Rue Paul Cézanne
75008 PARIS

Représentant Suisse :

CACEIS (Switzerland) SA,
Route de Signy 35,
CH-1260 NYON

Service de paiement :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse,
Route de Signy 35,
CH-1260 Nyon

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus :

Le prospectus et la feuille d'information de base (ou document équivalent), le règlement, la liste des achats/ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

PERFORMANCES

Code ISIN	Libellé	1 an		3 ans		5 ans	
		Part	Indice	Part	Indice	Part	Indice
FR0000989410	Richelieu Cityzen / Part R	-1,34%	11,28%	-5,40%	26,50%	15,48%	47,90%
FR0013032109	Richelieu Cityzen / Part RD	-1,34%	11,28%	-5,40%	26,50%	15,48%	47,90%
FR0011362599	Richelieu Cityzen / Part I	-0,17%	11,28%	-	26,50%	-	47,90%
FR0013281516	Richelieu Cityzen / Part F	-0,47%	11,28%	-2,87%	26,50%	21,06%	47,90%
FR0013281524	Richelieu Cityzen / Part FD	-0,47%	11,28%	-2,86%	26,50%	20,47%	47,90%
	Indice : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large&Mid Cap NR						

- La performance historique ne donne aucune indication sur les rendements présents ou futurs.
- Les données de performance ne prennent pas en compte les frais et dépenses reçus lors de l'émission ou du rachat de chaque action.

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Parts	R	F	I	RD	FD
Isin	FR0000989410	FR0013281516	FR0011362599	FR0013032109	FR0013281524
Charges d'exploitation	1 143 278,73	154 835,88	819,16	172 160,35	9 616,57
Fortune moyenne du fonds	48 243 635,21	10 374 495,84	69 152,09	7 263 594,40	645 599,23
TER	2,36%	1,49%	1,18%	2,37%	1,48%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds	48 243 635,21	10 374 495,84	69 152,09	7 263 594,40	645 599,23
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	2,36%	1,49%	1,18%	2,37%	1,48%

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.